

Image not found or type unknown



Resiliation contrat cours minerve

Par **laury60**, le **25/03/2013** à **22:08**

Bonjour,
Je me suis inscrite au cours minerve au la fin de l'année 2012 mais je souhaite résilier. je n'ai jamais envoyé aucun devoir mais j'ai tout de même commencé a payer la formation, le contrat stipule que le délais de résiliation est de trois mois, ayant dépasser ce délais faut- il que je paye la totalité de la formation ? je suis étudiante et c'est mes parents qui paye jusqu'à présent, mais ils refusent de continuer a payer, n'ayant aucun revenue , est-ce un " cas de force majeur" ?
J'aimerais avoir une réponse de votre part qui puisse m'aider.
Merci